



الوزارة الأولى
PREMIER MINISTERE

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur - Fraternité - Justice

اللجنة الوطنية
لرقابة الصفقات العمومية
Commission Nationale de
Contrôle des Marchés Publics

نواكشوط في
Nouakchott, le
الرقم
Numéro

PROCES VERBAL
N° 83/CNCMP/2023
DU 27/09/2023

Le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics s'est réuni en session ordinaire, le à min, sur convocation de son président Monsieur Mohamed Abba EL JEILANY .

Etaient présents:

- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP

Etaient absents:

- Jemal Mahfoudh, Membre du CP
- Ahmed Ould Abe, Représentant du Ministère des Finances

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement (CPMP/MHA)

1°/- Examen du PPM actualisé du MHA au titre de l'année 2023, Réf : lettre numéro 0000265 du 25/09/2023 CPMP/MHA reçue le 25/09/2023 .

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHA approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

2°/- Examen du PPM actualisé du projet PSEA au titre de l'année 2023, Réf : lettre numéro 0000268 du 27/09/2023 CPMP/MHA reçue le 27/09/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHA approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

(Handwritten signatures and initials)

- 3°/- **Examen** d'un projet de marché passé par entente directe pour la réalisation des analyses des métaux lourds et pesticides des échantillons d'eau. **Réf : lettre N°266/CPMP/MHA, reçue le 25 Septembre 2023.**

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de fournir :

- *Le procès-verbal de négociations ;*
- *Les justificatifs des prix des analyses.*

- 4°/- Examen du PPM actualisé de l'UGPRD au titre de l'année 2023, Réf : lettre numéro 0000267 du 27/09/2023 CPMP/MHA reçue le 27/09/2023 .

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHA approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

Commission des Marchés du Département de l'Agriculture (CPMP/MA)

- 1°/- **Examen** du projet d'avenant au marché n°0421/F/032/CPMP/MA/DDFA/MA/2023, relatif à la fourniture de 550 tonnes de semences de pomme de terre, portant sur prolongation du délai, **Réf : lettre n°195/CPMP/MA reçue le 21/09/2023.**

Décision: Non approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit avenant car les éléments avancés ne le justifient pas.

- 2°/- **Examen** du projet d'avenant au marché N°503/T/085/CPMP/MDR/2021 relatif à la réalisation des bassins de rétention des eaux pluviales dans les wilayas agropastorales (lot3), portant sur des travaux supplémentaires, **Réf : lettre n°194/CPMP/MA reçue le 18/09/2023.**

Décision: Non approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit avenant car les éléments avancés ne le justifient pas.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Équipement et des Transports (CPMP/MET)

[Handwritten signatures and initials in blue ink]

1°/- Correction d'une erreur survenue au niveau du PV N°82/CNCMP/2023 relative au projet de marché passé par entente directe par CPMP/MET pour les travaux du programme de désenclavement 2023.

Décision: Approuvé

Lire :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MET approuvant ledit projet de marché passé par entente avec ETER pour un montant de 349 689 711 MRU TTC et un délai de 12 mois.

Au lieu de :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT proposant d'attribuer ce marché à ETER pour un montant de 349 689 711 MRU TTC et un délai de 12 mois.

2°/- Examen du PPM actualisé de l'ANAC au titre de l'année 2023, Réf : lettre numéro 000223 du 22/09/2023 CPMP/MET reçue le 25/09/2023 .

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MET approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

3°/- **Examen** du projet d'avenant n°01 au marché n°0339/PI/007/CMD/MET/2020, relatif au contrôle des travaux de construction de la route Boutilimit-Aleg (lot2), portant sur la prolongation du délai contractuel, Réf : lettre n°217/CPMP/MET reçue le 20/09/2023.

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier afin de :

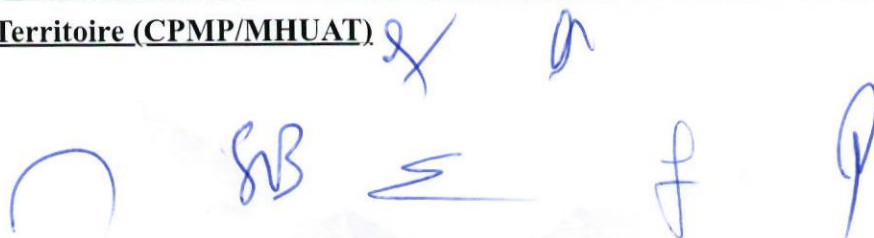
- *fournir une copie du marché initial*
- *justifier davantage le délai de l'avenant(10 mois).*

4°/- **Examen** du complément d'information concernant le projet d'avenant n°01 au marché n°340/PI/008/CMD/MET/2020 pour le contrôle et la surveillance des travaux de reconstruction de la route Boutilimit-Aleg (lot n°1), portant sur prolongation du délai, Réf : lettre n°224/CPMP/MET reçue le 25/09/2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MET approuvant ledit avenant.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire (CPMP/MHUAT)



1°/- **Examen** d'un complément d'information au projet de marché passé par entente directe relatif aux travaux de réhabilitation de l'Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises (ISCAE) et l'Institut Universitaire Professionnel (IUP). **Réf : lettre N°278/CPMP/MHUAT, reçue le 25 Septembre 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT approuvant ledit marché passé par entente directe avec le Génie Militaire pour un montant de 155 128 947 MRU TTC avec un délai de 6 mois.

2°/- Correction d'une erreur survenue au niveau du PV N°82/CNCMP/2023 relative au montant du projet de marché passé par entente directe par la CPMP/MHUAT pour la réalisation des travaux de réhabilitation du palais d'hôtes à la présidence de la République.

Décision: Approuvé

Lire :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport de la CPMP/MHUAT approuvant ledit projet de marché passé par entente directe avec le Génie Militaire pour un montant de 40 335 771 MRU TTC et un délai de 8 mois.

Au lieu de :

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHUAT proposant d'attribuer ce marché au Génie Militaire pour un montant de 40 333 771 MRU TTC et un délai de 8 mois.

3°/- **Examen** du complément d'information concernant le projet d'avenant n°01 au marché n°058/CIAIS/T/2022 relatif aux travaux de construction d'une école fondamentale complété de 6 SDC à Bangou-Néma (lot01), portant sur changement du compte bancaire, **Réf : lettre n°277/CPMP/MHUAT reçue le 25/09/2023.**

Décision: Non approuvé

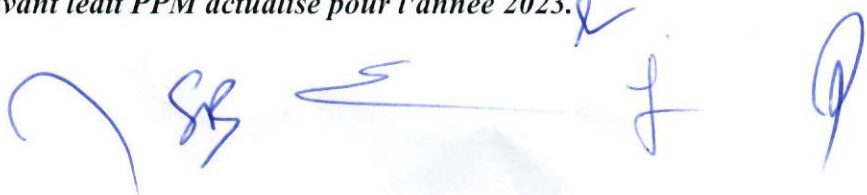
Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit avenant car les éléments demandés n'ont pas été apportés.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Élevage (CPMP/ME)

1°/- **Examen** du PPM actualisé du PRAPS-2-MR au titre de l'année 2023, **Réf : lettre numéro 000117 du 25/09/2023 CPMP/ME reçue le 25/09/2023 .**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ME approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.



Ministère de la transformation Numérique de l'innovation et de Modernation de l'administration (CPMP/MTNIMA)

1^o/- Examen du PPM réactualisé du Projet WARDIP MAURITANIE au titre de l'année 2023, Réf : lettre numéro 0036 du 25/09/2023 CPMP/MTNIMA reçue le 25/09/2023 .

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MTNIMA approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

2^o/- Examen du PPM de la Société de Développement des Infrastructures Numériques(SDIN) au titre de l'année 2023, Réf : lettre numéro 0036 du 27/09/2023 CPMP/MTNIMA reçue le 27/09/2023 .

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MTNIMA approuvant ledit PPM pour l'année 2023.

3^o/- Examen du PPM réactualisé du Projet WARDIP MAURITANIE au titre de l'année 2023, Réf : lettre numéro 0036 du 25/09/2023 CPMP/MTNIMA reçue le 25/09/2023 .

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MHA approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Santé (CPMP/MS)

1^o/- Examen du PPM actualisé du Ministère de la Santé au titre de l'année 2023, Réf : lettre numéro 305 du 27/09/2023 CPMP/MS reçue le 27/09/2023 .

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MS approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

2^o/- Examen du projet de marché passé par entente directe relatif à la fourniture de 300 000 tests rapides du paludisme, Réf: Lettre N° SN CPMP/MS reçue le 26 septembre 2023

Décision: Non approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit projet de marché passé par entente directe car le recours à ce mode dérogatoire n'est pas justifié.

3^o/- Examen du projet de marché passé par entente directe relatif à la fourniture d'intrants et de matériel d'hémodialyse; Réf: Lettre N°SN CPMP/MS reçue le 26 septembre 2023

Décision: Reporté

Sur la base des informations fournies, la CNCMP reporte ce dossier pour revoir à la baisse les quantités comme suit:

- Kits de dialyse: 52500
- Ultra filtres: 300.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including 'SB', a large flourish, a horizontal line with a hook, and several other stylized marks.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de la Culture, de la Jeunesse, des Sports des Relations avec le Parlement (CPMP/MCJSRP)

1°/- Examen du PPM actualisé du OCO au titre de l'année 2023, Réf : lettre numéro 00080 du 22/09/2023 CPMP/MCJSRP reçue le 22/09/2023 .

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MCJSRP approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

2°/- Examen d'une décision rendant infructueux le DAO relatif à la fourniture et l'installation de deux chapiteaux avec équipement du concert au profit de l'OCO; Réf: Lettre N°0084 CPMP/MCJSRP reçue le 27 septembre 2023

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MCJSRP rendant ledit DAO infructueux.

Commission de Passation des Marchés Publics du Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CPMP/CSA)

1°/- Examen du dossier de consultation simplifiée pour l'entretien et nettoyage du siège du CSA; Réf. lettre n°101/CPMP/CSA/P reçue le 22 septembre 2023.

Décision: Reporté

Sur la base des éléments fournis, la CNCMP reporte ledit dossier pour les motifs suivants:

- Préciser la surface des bureaux à nettoyer;
- Renseigner la colonne relative à la quantité en unité au niveau du cadre du DDQE;
- Fournir un cadre de planning de mobilisation du personnel de nettoyage à remplir par les soumissionnaires;
- Remplacer le mot Fournitures par Prestation de Services dans le corps du projet de marché.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (CPMP/MIDEC)

1°/- Examen du projet de dossier de consultation simplifiée relatif à la fourniture et pose de matériel pour l'électrification du siège de la Région de Guidimagha. Réf.: lettre n°247/CPMP/MIDEC; reçue le 26 Septembre 2023.

Décision: Approuvé

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit dossier.



2°/- **Examen du projet de dossier de consultation simplifiée** relatif à l'acquisition de matériel Informatique, des mobiliers de bureaux et d'un groupe électrogène au profit de la Région du Guidimagma. **Réf.: lettre n°247/CPMP/MIDEC; reçue le 26 Septembre 2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit dossier.

3°/- **Examen du projet de dossier de consultation simplifiée** relatif à l'acquisition de 470 tables-bancs pour l'enseignement secondaires au profit de la Région de Guidimagma. **Réf.: lettre n°247/CPMP reçue /MIDEC le 26/09/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des documents fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MIDEC approuvant ledit dossier.

Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (CPMP/MEDD)

1°/- **Examen** du projet d'avenant n°02 au marché n°0414/T/012/CPMP/MEDD/2021, relatif à la construction du siège de l'Observatoire National du Littoral de Nouakchott, portant sur la prolongation du délai d'exécution, **Réf :lettre n°050/CPMP/MEDD reçue le 25/09/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MEDD approuvant ledit avenant.

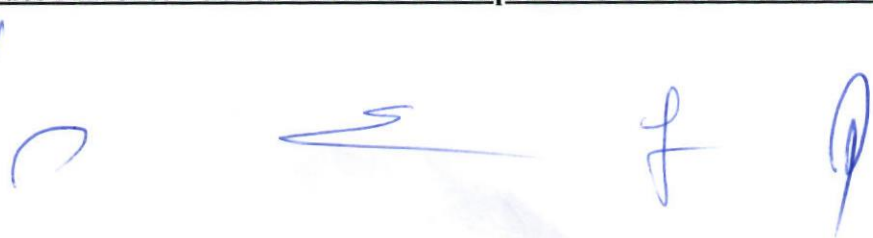
Commission de Passation des Marchés Publics de la Délégation Générale TAAZOUR à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion (CPMP/TAAZOUR)

1°/- **Examen** du projet d'avenant n°01 au marché n°1013/PI/029/TAAZOUR/2023, relatif d'encadrement et accompagnement de six (06) coopératives et de leur AGR à Tiris Zemmour, portant sur changement du NIF, **Réf :lettre n°197/CPMP/TAAZOUR reçue le 20/09/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/TAAZOUR, approuvant ledit avenant.

Commission de Passation des Marchés Publics Fonction Publique et Formation Professionnelle (CPMP/MFPT-MEFP)



1°/- **Examen** du DAO relatif à l'acquisition et l'installation des équipements du secteur industriel en cinq lots; **Réf. lettre n°84/CPMP/MFPT/P reçue le 20 septembre 2021.**

Décision: Non approuvé

Sur la base des éléments fournis, la CNCMP n'approuve pas la décision de la CPMP/MFPT rendant les cinq lots dudit DAO infructueux pour les motifs suivants :

- *Pour les lots 1, 2, 3 et 5, revoir les références similaires du soumissionnaire CDIM;*
- *Pour le lot 4, vérifier si la lettre de soumission dans l'offre originale du soumissionnaire COTRAM est signée et cachetée.*

2°/- **Examen** du DAO relatif à l'acquisition et installation des équipements au profit du secteur bâtiments et travaux publics (BTP) sur sept lots; **Réf. lettre n°84/CPMP/MFPT/P reçue le 20 septembre 2021.**

Décision: Non approuvé

Sur la base des éléments fournis, la CNCMP n'approuve pas la décision de la CPMP/MFPT rendant les lots 1,2,5,6 et 7 du DAO infructueux pour les motifs suivants:

- *pour le lot 5 : le motif d'écartement du soumissionnaire moins disant est à revoir;*
- *pour les lots 1, 2, 6 et 7 : le soumissionnaire moins disant dispose de références similaires.*

Cependant, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MFPT rendant les lots 3 et 4 infructueux.

3°/- **Examen** du DAO relatif l'acquisition et installation des équipements dans le secteur tertiaire en deux lots Informatiques et couture et confection; **Réf. lettre n°84/CPMP/MFPT/P reçue le 20 septembre 2021.**

Décision: Approuvé

Sur la base des éléments fournis, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/MFPT rendant le lot 2 dudit DAO infructueux.

Région de Nouakchott (CPMP/RN)

1°/- **Examen** du complément d'information concernant le projet d'avenant n°01 au marché n°0431/T/001/CPMP/2022 relatif aux travaux d'aménagement au centre d'Enfouissement technique de Nouakchott, **Réf :lettre n°93/CPMP/RN reçue le 22/09/2023.**

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/RN approuvant ledit avenant.

Commission de Passation des Marchés Publics du Commissariat aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile (CPMP/CDHAHRSC).



1°/- Examen du PPM actualisé de L'instance Nationale de Lutte Contre la Traite des Personnes et le Trafic des Migrants au titre de l'année 2023, Réf : lettre numéro 000008 du 26/09/2023 CPMP/CDHAHRSC reçue le 26/09/2023 .

Décision: Approuvé

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection par rapport à la décision de la CPMP/ CDHAHRSC approuvant ledit PPM actualisé pour l'année 2023.

LE PRESIDENT

Mohamed Abba EL JEILANY



Les signataires:

- Mohamedou Cherif Balle, Membre du CP
- Fatimetou Michel, Membre du CP
- Mohamed Abderrahmane Meiloud, Membre du CP
- Ahmed Salem Abdellahi, Membre du CP
- Boubou Sylla, Membre du CP

[Handwritten signatures in blue ink corresponding to the list of signatories, including 'Fuy', 'Meiloud', 'Salem', and 'Boubou Sylla']